

<b>Département : ISERE</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
<b>Arrondissement : GRENOBLE</b>	<b>ANNEE 2020</b>
<b>Commune de Veurey-Voroize</b>	<b>N° 2020-50</b>

L'an deux mille vingt le vingt-sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

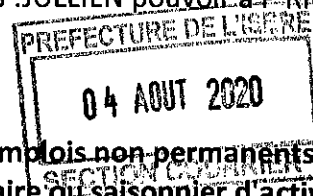
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2020

**PRESENTS** : P.RIGAULT, P.MONIER, JM QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D BRET DREVON, B PEZET, C CAPELLARO

**ABSENTS EXCUSES** : V.EUGENE pouvoir C ZWOLAKOWSKI, G .JULLIEN pouvoir à P.RIGAULT, JM DETROYAT pouvoir à B PEZET.

Elise Gutel a été élue secrétaire



**N° 50/ 2020 : recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité**

Mme le Maire, indique au Conseil Municipal que l'article 3 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dispose que, sauf dérogation prévue par une disposition législative, les emplois civils permanents des collectivités sont occupés par des fonctionnaires.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1 °) et 3 2°)

- Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Mme le Maire informe l'Assemblée que les services peuvent parfois avoir des accroissements d'activités. Il est nécessaire, d'une part, de faire en sorte de contribuer à la continuité du service public et d'autre part de ne pas mettre en déséquilibre certains services soumis à des normes spécifiques (cantine scolaire, sanitaires...).

Ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'accroissement d'activité.

Il est précisé que la rémunération s'effectuera par référence à la grille indiciaire des adjoints techniques ou administratifs ou d'animation.

Il est indiqué que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets.

Étant entendu cet exposé, le Conseil

· Accepte la proposition d'anticiper les besoins occasionnels ou de surcroît d'activité

- Autorise Mme le Maire a recruter le cas échéant les agents nécessaires

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 28 juillet 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pascale Rigault'. To the left of the signature is a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VEUREY VOROIZE' around the top edge and 'Isère' at the bottom. In the center of the stamp is a small emblem or coat of arms.

Département : ISERE Arrondissement : GRENOBLE Commune de Veurey-Voroize	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ANNEE 2020 N° 2020-51
---	---

L'an deux mille vingt le vingt sept juillet, le Conseil Municipal de la Commune de VEUREY VOROIZE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Pascale Rigault Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

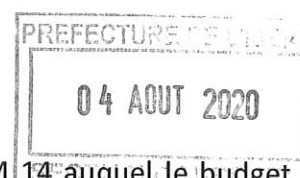
Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2020

**PRESENTS** : P.RIGAULT, P.MONIER, JM QUINODOZ, E GUTEL, P.HERAUD, S LE MAUFF, C.ZWOLAKOWSKI, JM MAY, A.PIERRE, D BRET DREVON, B PEZET, C CAPELLARO

**ABSENTS EXCUSES** : V.EUGENE pouvoir C ZWOLAKOWSKI, G .JULLIEN pouvoir à P RIGAULT, JM DETROYAT pouvoir à B PEZET.

Elise Gutel a été élue secrétaire

**N° 51/ 2020 : Budget annexe**



Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'instruction M 14 auquel le budget est affilié, et de fait son non assujettissement à la TVA

Mme le Maire propose la création au 27/07/2020 du budget annexe relatif à la maison médicale et sera dénommé « budget annexe maison médicale ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2020 de ce budget annexe.

<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)  680 000,00	680 000,00
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	680 000,00
	<b>TOTAL</b>	
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	680 000,00

Mme le Maire propose au conseil de l'autoriser à faire l'ensemble des démarches administratives pour la création de ce budget annexe (demande de SIRET, documents auprès de la DGFIP...)

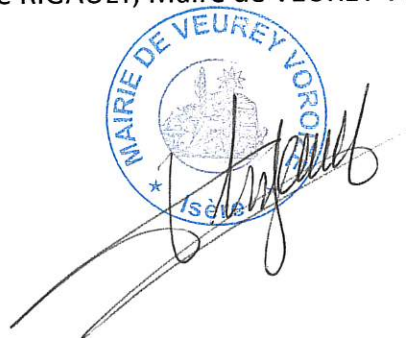
Le conseil municipal,

AUTORISE Mme le Maire ou son représentant, à signer toutes pièces s'y rapportant.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	0	0

Fait et délibéré à Veurey Voroize, le 28 juillet 2020

Pascale RIGAULT, Maire de VEUREY VOROIZE



The image shows a circular official stamp in blue ink. The outer ring of the stamp contains the text "MAIRIE DE VEUREY VOROIZE" at the top and "Isère" at the bottom, separated by two small stars. In the center of the stamp is a heraldic emblem. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending from the bottom right towards the center.